



CHARTRE D'ACCUEIL

Charte d'accueil

Merci de prendre le temps de la lire et de l'expliquer à votre enfant

INSCRIPTION

Je vais à l'accueil les jours où mes parents m'y ont inscrit.

RENDEZ-VOUS

A 11h35 et à 15h20, je me présente auprès de l'intervenant(e) de la Passerelle.

- Directement à l'AES (bâtiment Catillon à Marsens) pour les 1H et 2H.
- Dans la cour de l'école du bâtiment Chalamala, à Marsens pour les 3H à 6H.
- Les 7H et 8H sont attendus à l'entrée de l'AES, à Sorens

A L'ACCUEIL

- Je respecte toutes les personnes de l'accueil.
- A table, je mange calmement, proprement et j'essaie de goûter à tout.
- Je suis poli(e)
- Je suis responsable de mes objets personnels et je n'amènerai aucun objet électronique (portable, tablette, jeux vidéo, montre connectée...).
- Je peux exprimer ce que je ressens et mes besoins.
- Je prends soin de moi, de mes camarades, des locaux, des jeux et des jouets.

Je peux être rappelé à l'ordre si je ne respecte pas les consignes.

En cas d'indiscipline grave ou répétée, une exclusion de l'accueil peut être décidée.

Je déclare avoir pris connaissance des règles de vie de l'accueil extrascolaire et m'engage à faire de mon mieux pour les respecter.

L'enfant

.....

SIGNATURES

Le (la) soussigné (e) demande l'inscription de son enfant à l'accueil extrascolaire et déclare accepter le règlement ainsi que tous les autres documents faisant partie intégrante du fonctionnement et de la gestion de l'accueil extrascolaire. Ces documents sont la **charte d'accueil, le règlement communal de l'AES et son règlement d'application** (disponibles sur demande ou sur le site internet www.aes-lapasserelle.ch). La charte doit être scannée et mis obligatoirement dans vos documents sur le guichet virtuel

Lieu et date

Signature(s) des parents ou du représentant légal :